

Outils et ressources en ligne pour la formation des traducteurs juridiques

Résumé: La langue du droit est l'une des langues de spécialité les plus polysémiques, puisque la signification des termes de son discours a été fixée dans un contexte particulier, par rapport à un cas particulier. Par conséquent, les difficultés de compréhension et de maîtrise du langage juridique se situent à plusieurs niveaux: la technicité de la terminologie et la phraséologie spécifique, les marques d'énonciation, la juridicité des énoncés, l'aspect national du langage juridique, les effets de sens, etc. Dans la perspective de la formation à la traduction juridique, les outils et les ressources en ligne (lexiques de terminologie comparée, dictionnaires bilingues spécialisés, ouvrages généraux en droit, moteurs de traduction automatique, etc.) sont de vrais instruments de travail que les traducteurs doivent s'approprier pour l'acquisition de la compétence technologique, à savoir la compétence en matière d'extraction de l'information. Notre contribution se propose de mettre en exergue la formation des traducteurs dans le domaine juridique à travers l'exploitation des corpus multilingues, qui représentent des bases de données importantes aussi bien pour la terminologie que pour le fonctionnement discursif des termes juridiques.

Mots-clés: langue du droit, polysémie, linguistique de corpus, traduction juridique, compétence technologique

Abstract: The legal language is one of the most polysemous specialized language since the meaning of its terms has been set in a particular context, in relation to a specific case. Consequently, there are difficulties in understanding and mastering the legal language at various levels: the technicality of the terminology and

the specific phraseology, the discourse markers, the legal aspect of the utterances, the national specificity of each legal system and language, the effects of meaning, etc. From the perspective of training in the legal translation field, online tools and resources (lexicons of comparative terminology, specialized bilingual dictionaries, general legal texts, machine translation services, etc.) are valuable translation instruments. The translators must acquire knowledge in this domain in order to become technologically competent in searching information. Our contribution focuses on the training of translators in the legal field through the exploitation of multilingual corpora which represent important databases, both for terminology, and for the discursive usage of legal terms.

Keywords: Jurilinguists, Polysemy, Corpus Linguistics, Legal Translation, Technological Skills

Introduction

Travaillant en milieu universitaire pour la formation des traducteurs juridiques, nous avons pu observer que les difficultés de compréhension, d'analyse et d'interprétation du texte source, y compris les problèmes inhérents à sa transposition en langue cible, se situent à plusieurs paliers: caractéristiques lexicales, sémantiques, stylistiques, mais également structures langagières spécifiques, porteuses des marques de l'énonciation juridique. En effet, la langue du droit est l'une des langues de spécialité les plus polysémiques qui s'individualisent par les traits suivants: la technicité de la terminologie et de la phraséologie, la juridicité des énoncés, l'aspect national du langage juridique, les effets de sens, etc.

Notre article se propose de mettre en exergue la formation des traducteurs dans le domaine juridique à travers l'exploitation des outils et des ressources en ligne (lexiques de terminologie comparée, dictionnaires bilingues spécialisés, ouvrages généraux en droit, moteurs de traduction automatique, etc.) qui sont de vrais instruments de travail que les traducteurs doivent s'approprier pour l'acquisition de la compétence technologique, à savoir la compétence en matière d'extraction de l'information.

De la traduction juridique à la formation des traducteurs

Défini comme «la mise en œuvre de la langue, par la parole, au service du droit» (Cornu, *Linguistique juridique* 211), le discours juridique cumule les deux composantes fondamentales, la langue et le droit, dans une symbiose qui rend la traduction juridique d'autant plus difficile qu'à tout cela s'ajoute son aspect national, qui reflète à la fois l'histoire et la culture d'un pays qui organise son système juridique selon sa propre conception. De ce fait, le discours juridique est porteur d'une dimension culturelle se reflétant non seulement dans la terminologie, mais aussi dans la façon de l'exprimer. Pour Gémard, «on ne traduit pas que des mots, des tournures et des expressions», mais il s'agit, avant tout, de passer d'un système à un autre non seulement dans la lettre mais aussi dans *l'esprit*» (*Traduire ou l'art d'interpréter* 147). En effet, le langage du droit véhicule des notions, des institutions et des procédures qui sont tellement propres à chaque langue et culture juridiques que «l'on ne peut les transposer telles quelles d'une langue et d'un système à un autre sans risquer à tout moment l'impropriété, le contresens, voire le non-sens juridiques» (*Ibid.* 167).

Une deuxième idée qui s'en dégage est le fait que l'opération traduisante, dans le cas des langues de spécialité, relève d'une véritable analyse du fonctionnement linguistique, car la langue spécialisée ne renvoie pas à une langue à part entière, mais à un «usage particulier de la langue naturelle» (Lerat, *Les langues spécialisées* 21). À vrai dire, le traducteur juridique mobilise tout un ensemble de ressources linguistiques, conceptuelles et notionnelles pour comprendre le contenu du texte de départ et pour exprimer le sens juridique dans le texte d'arrivée. Les deux éléments clés de la traduction juridique sont le sens et la forme.

En ce qui concerne les compétences des traducteurs¹, parmi les six classes de compétences, on retrouve deux compétences qui visent exclusivement la formation technologique: d'une part, savoir utiliser avec efficacité et rapidité et intégrer divers logiciels d'aide à la correction, à la traduction, à la

1. Pour définir le référentiel de compétences appliquées aux métiers de la traduction, nous avons pris comme point de départ le *Projet européen de Master en traduction* (European Master's in Translation – EMT), document de référence pour la planification, l'actualisation et la comparaison des programmes d'enseignement pour la formation des traducteurs au niveau Master qui présente la typologie suivante: (1) compétence en matière de prestation du service de traduction; (2) compétence linguistique; (3) compétence interculturelle; (4) compétence en matière d'extraction de l'information; (5) compétence thématique et (6) compétence technologique.

terminographie, à la mise en page, à la recherche documentaire et, d'autre part, la compétence en matière d'extraction de l'information, qui inclut plusieurs sous-compétences:

- savoir identifier ses besoins en information et documentation;
- développer des stratégies de recherche documentaire et terminologique: savoir extraire, traiter des informations pertinentes pour une tâche donnée (informations documentaires, terminologiques, phraséologiques);
- développer des critères d'évaluation vis-à-vis des documents accessibles sur le Web ou tout autre support, c'est-à-dire savoir évaluer la fiabilité des sources documentaires (esprit critique);
- savoir utiliser efficacement des outils et moteurs de recherche (logiciels de terminographie, corpus électroniques, dictionnaires électroniques);
- maîtriser l'archivage de ses propres documents.

En d'autres mots, le défi de la formation des traducteurs ne se limite pas à l'appropriation du système linguistique des langues, mais à apprendre aux futurs traducteurs à comprendre et à reformuler le sens, à résoudre des problèmes communicatifs et interprétatifs en fonction de la situation donnée, à créer et à reproduire des textes de différents types et genres, adressés à des destinataires déterminés et suivant le modèle de la communication unilingue.

Linguistique de corpus et traduction juridique

Sans avoir un cadre théorique propre mais une méthodologie qui, par le moyen des outils computationnels, délivre des résultats reproductibles et inattaquables, la linguistique de corpus sert à l'enseignement des langues par l'extraction des connaissances linguistiques d'un corpus selon le principe que les mots n'ont du sens que dans le discours. C'est donc dans le texte que les mots puisent leur signification réelle.

Les spécialistes (lexicologues, terminologues, sémanticiens, etc.) se sont rendu compte des avantages de l'exploitation des corpus et ont manifesté un intérêt grandissant pour la constitution des corpus dans les domaines suivants: descriptions linguistiques contrastives, études sur la théorie de la traduction, développement d'une méthodologie de l'exploitation des corpus dans les cours de traduction, intégration des outils permettant de naviguer

Analyse des problèmes traductologiques

et d'observer les spécificités terminologiques et langagières des langues en contact.

La linguistique de corpus peut être mise en relation avec la terminologie pour la définition des concepts et l'analyse contextuelle. En effet, l'analyse des corpus parallèles permet de souligner les changements qui interviennent dans la traduction des termes d'une langue à l'autre et, à la fois, l'utilité du corpus pour une analyse ponctuelle consacrée à la mise en évidence des spécificités terminologiques et langagières.

Outre le lexique, qui peut faire l'objet d'une analyse sur le corpus, les spécificités langagières des deux langues sont très bien mises en évidence par l'analyse sur les corpus parallèles, d'autant plus que le traducteur ne dispose pas cette fois-ci de règles lui permettant de choisir correctement parmi les nombreuses possibilités qu'il a à sa disposition.

Pour la constitution des corpus multilingues, les bases de données à partir desquelles on peut constituer des corpus juridiques sont très riches et se trouvent en utilisation gratuite:

1. *Cour de justice de l'Union européenne* (http://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/fr/)
2. *Access to European Union Law* (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:62008TJ0284>)
3. *Cour Européenne des droits de l'homme* (<http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/analysis&c=>)
4. *British National Corpus* (BNC), qui contient 100 millions de mots d'anglais britannique contemporain (<http://corpus.byu.edu/bnc/>)
5. www.linguee.com
6. www.reverso.net
7. <http://opus.lingfil.uu.se/bin/opusqcp.pl?corpus=Europarl>

Les corpus multilingues peuvent être conçus de deux manières :

- a. Corpus comparables (un recueil de textes non-traduits dans une 1^{ère} langue avec un recueil de textes non-traduits dans une 2^{ème} langue ayant des points en commun).
- b. Corpus parallèles / alignés (textes de départ dans une 1^{ère} langue avec les traductions de ces mêmes textes dans une 2^{ème} langue).

La première méthode de l'exploitation du corpus, la méthode inductive en traductologie (du particulier au général), est la méthode «bottom up» (de

bas en haut) où l'on part du corpus, des phénomènes de traduction concrets et empiriquement observables pour tirer des conclusions spécifiques concernant certains aspects traductionnels ou des généralisations concernant certaines langues. À ce sujet, à partir d'un extrait du Traité de l'Union Européenne – *Le Tribunal Européen de la Fonction publique*², on pourrait demander aux étudiants d'illustrer par des exemples les traits linguistiques suivants:

1. Le présent de l'indicatif a souvent une valeur modale, exprimant l'obligation (énoncé normatif – le verbe *devoir* y est sous-entendu):

Le Tribunal de la fonction publique *est composé* de sept juges. Si la Cour de justice le *demande*, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, *peut* augmenter le nombre de juges. Les juges *sont nommés* pour une période de six ans. Les juges sortants *peuvent* être nommés à nouveau.

2. La voix passive met en valeur l'objet à la place du sujet, qui est souvent le moyen de marquer «la généralité de la règle». Très souvent la personnalité du sujet n'est pas indiquée (on parle dans ce cas de phrases passives sans agent exprimé ou de constructions passives «inachevées» (Spilka, *Le passif du législateur* 106): «Les juges *sont nommés* par le Conseil». «Les juges *sont nommés* pour une période de six ans».

3. La construction impersonnelle marque «le caractère impersonnel de la règle». Celle-ci est posée dans l'abstrait, sans référence à un sujet logique. La voix impersonnelle exprime une réalité objective, et donc une sorte de vérité générale:

Il est pourvu à toute vacance par la nomination d'un nouveau juge pour une période de six ans.

Il est institué un comité composé de sept personnalités parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal et de juristes possédant des compétences notoires.

La deuxième méthode, la méthode déductive en traductologie (du général au particulier), est la méthode «top down» (de haut en bas): on part d'une hypothèse de travail théorique, d'une intuition ou d'une idée abstraite du traducteur pour la vérifier ou la valider. Par exemple, on peut demander aux étudiants d'analyser des termes juridiques tout en mettant en parallèle le contexte dans lequel ils apparaissent avec des commentaires sur leurs équivalents dans la langue cible, le français dans notre cas:

2. <http://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/eu-case-law.html>

Analyse des problèmes traductologiques

Anglais	Français	Commentaire	
THE EUROPEAN UNION CIVIL SERVICE TRIBUNAL	LE TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE	Criminal Court Regional Court District Court Police Court Administrative Tribunal Employment Tribunal The Social Security Tribunal The Disability Tribunal The Agricultural Land Tribunal	Tribunal correctionnel Tribunal de grande instance Tribunal d'instance Tribunal de police Tribunal administratif Conseil de prud'hommes Tribunal des affaires de la sécurité sociale Tribunal du contentieux de l'incapacité Tribunal paritaire des baux ruraux
FULL COURT	ASSEMBLÉE PLENIÈRE	« <i>La Cour exerce ses attributions en séance plénière.</i> » (“full court”)	
REGISTRAR	GREFFIER	«Fonctionnaire attaché à une juridiction, chargé de garder les minutes des jugements et d'en délivrer expédition, et qui peut exercer certains pouvoirs judiciaires».	
NATIONAL	RESSORTISSANT	«Personne qui ressortit juridiquement à l'autorité d'un État». Le terme <i>ressortissant</i> (ou <i>ressortissante</i>) est souvent employé dans un sens large qui englobe, en plus des nationaux, les personnes qui relèvent de l'autorité d'un État donné du fait de l'existence d'un lien de sujétion (ex. un mandat, un protectorat) entre leur pays (l'État sous mandat ou protégé) et l'État protecteur.	
DISPUTE	LITIGE	«In this rule, unless the context requires otherwise, <i>dispute</i> means a dispute between persons which is being litigated, or is likely to be litigated, under these rules, except one which may arise in a divorce or other matrimonial proceeding». (juriterm.ca) On appelle <i>litige</i> toute contestation, en justice surtout, mais pas nécessairement, qui oppose des particuliers aussi bien que des États. Un événement à répercussions personnelles ou internationales peut <i>occasionner un litige</i> .	

La mise en parallèle des textes bilingues comme stratégie d'appropriation du lexique juridique met en évidence le fait que la transposition d'une langue à l'autre n'est pas une «simple question de vocabulaire et de

correspondances» et que, bien au contraire, «l'environnement d'une expression, ou encore son contexte, importe autant que l'expression en elle-même» (González-Rey, *Les enjeux de la phraséologie en matière de traduction spécialisée* 44).

L'avantage des corpus pour les traducteurs est indéniable. À la différence des glossaires, les corpus fournissent des suggestions pour les termes équivalents, mais aussi un contexte d'utilisation, des fréquences d'emploi et des exemples attestés. Il est bien évident que la traduction juridique n'est pas une simple question de vocabulaire et d'équivalences et que, en fait, c'est le fonctionnement discursif qui intéresse le traducteur:

Pour permettre au traducteur et à l'interprète de trouver rapidement, pour chaque terme, la phraséologie appropriée et leur éviter les calques, il conviendrait de donner au contexte une fonction et une dimension nouvelles en y incorporant des listes de co-occurents, accompagnées le cas échéant d'exemples d'emploi. (Bruno de Bessé, *Introduction* 11)

En outre, par l'analyse du lexique dans une approche contrastive, les apprenants se rendent compte des contraintes et de la marge de manoeuvre du traducteur. Il faut aussi prendre en considération le fait que, outre les compétences de savoir-faire, l'approche contrastive vise plutôt à enseigner aux apprenants une manière de savoir-apprendre. Tout en comparant les deux textes, les futurs traducteurs doivent argumenter les choix et refaire ainsi toute la démarche de l'opération traduisante, ce qui leur permet de se munir des instruments nécessaires à la réalisation des futures traductions.

En fin de compte, les corpus multilingues apportent des informations précises concernant le co-texte d'apparition d'un terme grâce aux très nombreux exemples en contexte, les phénomènes de collocation, de colligation et de prosodie sémantique, qui représentent des enjeux importants pour le traducteur, les phénomènes de variation géographique ou liée au registre, soit toute une série de phénomènes relatifs à l'usage de la langue que les dictionnaires traditionnels ne peuvent pas couvrir.

Dictionnaires électroniques

Les dictionnaires électroniques que l'on trouve sur des sites internet comme www.linguee.com ou www.reverso.net (fonctionnalité «Context») sont très utilisés par les traducteurs en formation et se présentent comme des dictionnaires nouvelle génération. Ainsi *Linguee* propose-t-il des correspondances lexicales comme un dictionnaire en ligne traditionnel et

Analyse des problèmes traductologiques

une série de phrases dans la langue de départ et dans la langue cible. Il s'agit en effet d'un corpus parallèle pouvant servir comme point de départ à une analyse contrastive pour les deux langues analysées.

Pour le domaine juridique, les dictionnaires les plus utilisés sont:

- *Dictionnaires français et anglais* (http://www.lexilogos.com/english/french_dictionary.htm)
- *Dictionnaire anglais-français en ligne* (<http://www.wordreference.com/>)
- *Guide to European Culture, Languages and Products* (<http://www.eurocosm.com/Eurocosm/AppEC/Pdcd/Langlab/Phrasesearch3.asp?notab=y>)
- *Lexique juridique* du portail *Net-iris.fr* (www.net-iris.fr/lexique-juridique/definition.php)
- The Government of Canada's terminology and linguistic data bank (<http://www.cttj.ca/>, http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha_eng.html?lang=eng&index=alt)


À cela, on peut ajouter les ressources terminologiques spécialisées:

- *IATE-InterActive Terminology for Europe* (<http://iate.europa.eu/SearchByQuery.do>)
- *EUROVOC*: thésaurus multilingue de l'Union européenne couvrant la terminologie des domaines d'activité de l'UE (avec un accent sur l'activité parlementaire)
- *FAOTERM*: terminologie de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations)
- *ILO Databases* (Organisation Internationale du Travail): bases de données terminologiques dans le domaine du travail et des relations sociales
- *METEOTERM*: base de données terminologique de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (six langues) qui comprend le Vocabulaire Météorologique International et un Glossaire International d'Hydrologie
- *Terminologie du FMI* (Fonds Monétaire International): dictionnaire multilingue comprenant plus de 150 000 termes utiles pour les traducteurs travaillant sur les documents du FMI

- *TERMITE*: base de données multilingue de l'International Telecommunication Union (ITU) consacrée à la terminologie des télécommunications issue des normes techniques
- *UNESCOTERM*: banque de données terminologiques de l'UNESCO
- *UNTERM*: banque de terminologie multilingue de l'Office des Nations unies (ONU – New York)
- *WTOTERM*: base de données de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

À titre d'exemple, nous sommes partie des résultats de la linguistique de corpus qui mettait en évidence le couples Angl. *dispute* / Fr. *litige* pour mieux comprendre la différence terminologique entre les deux langues par la recherche documentaire dans IATE, une base de données génératrice de valeur conceptuelle. Pour ces deux termes, IATE commence avec la définition lexicographique, prise dans un dictionnaire de la langue générale, et continue avec la définition contextuelle prise dans les documents normatifs européens et les documents nationaux. Si l'on regarde les trois équivalents français (*litige, conflit, contester*), on se rend compte que chaque terme présente le degré de fiabilité, la référence, le domaine et la date, un ancrage contextuel défini en fonction de ces critères essentiels pour une utilisation terminologique fiable. En effet, la confiance du traducteur s'accroît au fur et à mesure que les ressources utilisées pour la traduction apportent des informations techniques sur l'utilisation contextuelle de l'équivalent recherché.


Analyse des problèmes traductologiques


English (en) ▾
[Search Screen](#) [Help](#)
[Back to results](#)
[Feedback](#)

Domain: LAW

en

Definition	1: disagreement or argument. 2: to argue against something.1.(1) A controversy. An allegation of fact by one person denied by another person, each acting with some show of reason.
Definition Ref.	.Dictionary of Law v1.0 -ISBN 1-901659-37-2. Peter Collin Publishing 1999;1.Ballentine's Law Dictionary, 3e éd., p. 358.;
Term	dispute
Reliability	3 (Reliable)
Term Ref.	Ballentine's Law Dictionary, 3e éd., Rochester (N. Y.), Lawyers Co-operative, 1969, p. 358; Règles de procédure du Nouveau-Brunswick de 1982, r. 77.02; Règles de procédure du Nouveau-Brunswick de 1982, r. 57.04; Lois révisées du Nouveau-Brunswick de 1973, ch. G-2, art. 8;Dictionary of Law v1.0 -ISBN 1-901659-37-2. Peter Collin Publishing 1999;
Context	In this rule, unless the context requires otherwise, dispute means a dispute between persons which is being litigated, or is likely to be litigated, under these rules; except one which may arise in a divorce or other matrimonial proceeding ((...)); Where a party disputes an item of an account he shall serve each party with notice thereof and the grounds for his dispute.;
Context Ref.	Règles de procédure du N.-B., 1982, r. 77.02.; Règles de procédure du N.-B., 1982, r. 57.04.
Term Note	procédure civile
Date	23/03/1999


English (en) ▾
[Search Screen](#) [Help](#)
[Back to results](#)
[Feedback](#)

Domain: LAW

fr

Term	litige
Reliability	3 (Reliable)
Term Ref.	Lois révisées du Nouveau-Brunswick de 1973, ch. L-1, par. 44(3);
Term Note	procédure civile
Date	23/03/1999
Term	conflit
Reliability	3 (Reliable)
Term Ref.	CTTJ, Vocabulaire de la common law, Tome 3 : Procédure civile et Preuve, Moncton, Les Éditions du Centre universitaire de Moncton, 1983, p. 65; Ontario (Province), Lexique anglais-français du droit en Ontario, 3e éd., Toronto, Ministère du Procureur général, 1987, p. 84, no 2382; Règles de procédure du Nouveau-Brunswick de 1982, r. 77.02;
Term Note	procédure civile
Date	23/03/1999
Term	contester
Reliability	3 (Reliable)
Term Ref.	CTTJ, Vocabulaire de la common law, Tome 3 : Procédure civile et Preuve, Moncton, Les Éditions du Centre universitaire de Moncton, 1983, p. 65; Ontario (Province), Lexique anglais-français du droit en Ontario, 3e éd., Toronto, Ministère du Procureur général, 1987, p. 84, no 2383; Règles de procédure du Nouveau-Brunswick de 1982, r. 57.04; Lois révisées du Nouveau-Brunswick de 1973, ch. G-2, art. 8; Règles de procédure civile de l'Ontario de 1984, r. 8.06(3); Règles de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba de 1988, r. 8.06(3);
Term Note	procédure civile
Date	23/03/1999

Par rapport à ces ressources terminologiques, les glossaires présentent l'avantage de fournir aux futurs traducteurs la possibilité de comprendre et de reformuler le sens, de résoudre des problèmes communicatifs et interprétatifs en fonction de la situation donnée, de créer et de reproduire des textes de différents types et genres, adressés à des destinataires déterminés et suivant le modèle de la communication unilingue. Un tel

instrument de travail est le *Juridictionnaire – Recueil des difficultés et des ressources du français juridique* – publié par Jacques PICOTTE au Centre de traduction et de terminologie juridiques de la Faculté de droit de l'Université de Moncton³. En d'autres mots, le *Juridictionnaire* n'est pas un ouvrage de lexicographie juridique, mais

un répertoire des difficultés et des ressources linguistiques du français juridique», «un outil de travail à l'usage des rédacteurs et des rédactrices qui ont le souci du mot juste et de la correction de la langue et qui désirent trouver rapidement la réponse aux questions que soulèvent leurs difficultés linguistique. (10)

Dans le cas du terme anglais *dispute*, le *Juridictionnaire* (1460) nous met en garde sur ses équivalents français et nous fournit également les collocations nominales où le français n'utilise pas le nom homonyme *dispute*, mais d'autres équivalents fonctionnels (*conflit* ou *différend*):

En situation de traduction, on évitera le mot *dispute* lorsque l'anglais se sert de l'homonyme «dispute» pour exprimer l'idée d'un *conflit* ou d'un *différend*:

administrative dispute	= contentieux administratif
borderline dispute	= conflit d'attribution des tâches ou conflit de distribution de travail
collective dispute	= conflit ou différend collectif
commercial dispute	= différend ou litige commercial
constitutional dispute	= conflit ou différend constitutionnel
financial dispute	= différend ou litige financier
fiscal dispute	= litige fiscal
industrial dispute	= conflit industriel
labour dispute	= conflit de travail
trade dispute	= différend commercial
interest dispute	= conflit d'intérêts
international dispute	= différend international
justiciable dispute	= différend justiciable
legal dispute	= contestation ou controverse judiciaire
local dispute	= différend (d'ordre) local
political dispute	= différend politique
territorial dispute	= conflit territorial
wage dispute	= conflit salarial

3. Le *Juridictionnaire* se trouve en utilisation libre à l'adresse: <http://www.cttj.ca/documents/juridictionnaire.pdf>

Analyse des problèmes traductologiques

À partir de ces outils et ressources en ligne qui se trouvent à la disposition des traducteurs, la conception d'une *Fiche terminologique* devient un instrument de travail à long terme qui synthétise aussi bien le sens général du terme que ses sens spécialisés dans une démarche qui a comme valeur ajoutée le sens contextuel des termes. Pour rester dans le domaine générique des *conflicts*, la Fiche terminologique suivante met au profit le sens général du terme-vedette ainsi que les sens spécialisés et son analyse contextuelle dans des sources variées, y compris les cooccurrences du domaine (collocations, expressions, etc.):

	Anglais	Français
Terme	CONFLICT	CONFLIT
Catégorie grammaticale	Nom	Nom
Définition	An active disagreement between people with opposing opinions or principles	Rencontre d'éléments, de sentiments contraires, qui s'opposent.
Source de la définition	Cambridge Dictionary	Le Petit Robert
Sens spécialisé	Declaration containing actions that build on the vision and principles articulated from the Millennium Declaration [IATE: 912285] to the Monrovia Roadmap, propose key peace building and state building goals, focus on new ways of engaging, and identify commitments to build mutual trust and achieve better results in fragile states	Le juge saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et de confronter leurs points de vue pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.
Source de la note	International Dialogue on Peace building and State building, <i>A New Deal for engagement in fragile states</i>	CODE DE PROCEDURE CIVILE Article 131-1 du CPP
Contexte 1 pris dans votre extrait pour la LS et dans le corpus pour la LC	In order to ensure legal certainty, it should be provided that, in the event of conflict, this Directive is to prevail, except where it explicitly provides otherwise.	Afin d'assurer la sécurité juridique, il y a lieu de prévoir que, en cas de conflit, c'est la présente directive qui prime, sauf si elle en dispose expressément autrement.
Source du contexte 1	Directive 2013/11/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n o 2006/2004 et la directive 2009/22/CE (directive relative au RELC)	

Contexte 2 pris dans le corpus	Assistance in response to situations of crisis or emerging crisis to prevent conflicts.	Aide pour répondre à une situation de crise ou de crise émergente en vue de prévenir les conflits.
Source du contexte 2	Regulation (EU) No 230/2014 of the European Parliament and of the Council of 11 March 2014 establishing an instrument contributing to stability and peace	
Autant de contextes qu'il y a de collocations	conflict of interest conflict of laws conflict resolution	conflit d'intérêts conflit de lois résolution de conflits
Sources pour tous ces contextes	Directive 2013/11/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) no 2006/2004 et la directive 2009/22/CE (directive relative au RELC).	

En guise de conclusion

À l'issue de ce parcours, force est de constater que l'opération traduisante dans le cas des langues de spécialité relève d'une véritable analyse du fonctionnement linguistique, car la langue spécialisée ne renvoie pas à une langue à part entière, mais à un «usage particulier de la langue naturelle» (Lerat, *op. cit.*, 21). En effet, le traducteur juridique est un médiateur qui assume la responsabilité de mettre en place des activités cognitives afin de faire le transfert entre au moins deux langues, selon les contraintes linguistiques, culturelles et juridiques des deux langues en contact. La compétence linguistique reste essentielle sans pour autant devenir la seule condition nécessaire et suffisante pour garantir la qualité de la traduction.

Une autre idée qui s'en dégage est le fait que l'utilisation des ressources et des outils en ligne reste un instrument indispensable pour l'acquisition des savoir-faire et surtout des savoir-apprendre par les traducteurs en formation initiale ou continue. Grâce à leur exploitation, le formateur peut développer des stratégies de recherche documentaire et terminologique et former l'esprit critique des traducteurs par des critères d'évaluation vis-à-vis des documents accessibles sur le Web, c'est-à-dire savoir évaluer la fiabilité des sources documentaires.

En fin de compte, la gestion terminologique des ressources documentaires s'avère un instrument indispensable pour faire acquérir aux futurs traducteurs les compétences transversales indispensables à la mise en œuvre du processus de traduction: pensée critique, veille et recherche

Analyse des problèmes traductologiques

documentaire, maîtrise des outils informatiques courants et spécialisés (bases de données, moteurs de recherche, dictionnaires électroniques, etc.).

Bibliographie

- Bocquet, Claude, *La traduction juridique: Fondement et méthode*, Louvain, Éditions De Boeck, coll. Traducto, 2008.
- De Bessé, Bruno, «Introduction», in *Terminologie et traduction*, №2/3, 1992, p. 9-11.
- Cornu, Gérard, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 1990.
- Damette, Éliane, *Didactique du français juridique*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Dincă, Daniela, *Linguistique juridique. La traduction des structures langagières du discours normatif français en roumain*, Craiova, Editura Sitech, 2007.
- European Master's in Translation / Master européen en traduction, http://ec.europa.eu/dgs/translation/external_relations/universities/master_en.htm, (consulté le 15 juillet 2017).
- Gambier, Yves, *Compétences pour les traducteurs professionnels, experts en communication multilingue et multimédia*, 2009, http://ec.europa.eu/dgs/translation/programmes/emt/key_documents/emt_competences_translators_fr.pdf (consulté le 15 juillet 2017).
- Gémar, Jean-Claude, *Traduire ou l'art d'interpréter, Langue, droit et société: éléments de jurilinguistique*, tome II, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995.
- González Rey, Isabel, «Les enjeux de la phraséologie en matière de traduction spécialisée», in Actes du Colloque international *Théorie, pratique et didactique de la traduction spécialisée*, http://dtil.unilat.org/colocviiu_craiova_2009/actes/comunicari_actes_2009.pdf (consulté le 15 juillet 2017).
- Guidère, Mathieu, *Introduction à la traductologie. Penser la traduction: hier, aujourd'hui, demain*, Louvain, Éditions De Boeck, coll. Traducto, 2008.
- Lerat, Pierre, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 1995.
- Sourieux, Jean Louis, Lerat, Pierre, *Le langage du droit*, Paris, PUF, 1975.
- Stoichițoiu-Ichim, Adriana, *Semiotica discursului juridic*, București, Editura Universității din București, 2001.
- Sparer, Michel, «Traduction des textes législatifs: contraintes et enjeux», in *Société des traducteurs du Québec, Actes du colloque*, Hull (Québec), 30-31 janvier/ 1^{er} février 1983, <http://www.cslfgouv.qc.ca/Publications/PubD116/D116-3.html#f>, (consulté le 15 juillet 2017).
- Sparer, Michel, «L'enseignement de la traduction juridique: une formation technique et universitaire», in *Meta*, №33/2, 1988, p. 320-328.
- Spilka, Irène V, «Le passif du législateur», in *Langage du droit et traduction*, Linguatex et Conseil de la langue française, Montréal, 1982, p. 101-108.